

PROTOCOLE SANITAIRE ESCRIME

Version 3

UNIQUEMENT LES MINEURS au 15 décembre 2020

Le Digne-les-Bains escrime met en place le protocole sanitaire suivant pour la pratique de l'escrime au sein de la salle Banon et du gymnase du CFA pour les disciplines du fleuret et du sabre laser sur la ville de Digne-les-Bains.

Le protocole suivant a été réalisé en suivant les règles sanitaires à la pratique du sport en salle (décret n° 2020-1454 du 27 novembre 2020) ainsi que les recommandations du protocole sanitaire de la FFE publié le 28/11/2020.

Ce protocole sera mis à jour en fonction de l'évolution du COVID-19 et mise à jour des règles sanitaires.

Mesures d'hygiène et distanciation sociale et gestes Barrières.

- Se laver les mains régulièrement à l'eau et au savon, utilisation de serviettes à usage unique pour le séchage, ou utilisation de gel hydro-alcoolique.
- Utilisation d'un masque à usage unique pour l'accès à la salle de sport.
- Éternuer dans son coude.
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique.
- Mise à disposition d'une poubelle à pédale pour jeter les masques, serviettes, mouchoirs et lingettes.

Inscription, accueil et rendu de tenue.

- Les inscriptions se font via le site internet du Club.
- Le paiement se fait en présence physique une seule famille à la fois.
- L'inscription se fera à l'extérieur (table mise devant la salle) dans la mesure du possible en fonction de la météo.
- L'essai des tenues se fera une personne à la fois dans les vestiaires, port du masque obligatoire et alternance des vestiaires, permettant la ventilation du vestiaire non utiliser pendant 10 min minimum.
- Utilisation de stylo personnel, masque obligatoire même en extérieur, gel hydro-alcoolique à disposition sur la table et désinfection de la table avec une solution répondant aux normes AFNOR 14476 (Septysan fabricant CMPC).

Les tenues sont individuelles, elles sont louées à l'année à chaque adhérent qui en est responsable.

Protocole de désinfection

- Ouverture et aération de la salle **15 min** avant l'arrivée des adhérents.
- Au minimum une fenêtre ouverte ainsi que la porte pour la circulation d'air durant la séance.
- L'ensemble du matériel sera désinfecté avec une solution répondant aux normes AFNOR 14476 (Septysan fabricant CMPC).
- Mise à disposition de masques à usage unique pour le maître d'arme ainsi qu'à l'ensemble des bénévoles.
- Mise à disposition de lingettes désinfectantes aux normes AFNOR 14476.
- Désinfection des sanitaires après chaque utilisation.

Contribution des adhérents

- Les tireurs doivent **OBLIGATOIREMENT** arrivés en **TENUES, PAS de VESTIAIRE** à disposition.
- Chaque licencié doit avoir **SA PROPRE BOUTEILLE** d'eau, remplie et en quantité suffisante pour la séance.
- Une **SERVIETTE PERSONNELLE** est demandée pour s'essuyer ainsi qu'essuyer leur masque (d'escrime) avant et après chaque séance.
- Mise à disposition de masques à usage unique pour le maître d'arme ainsi qu'à l'ensemble des bénévoles.
- Désinfection des sanitaires après chaque utilisation, une attention particulière sera apportée aux plus jeunes adhérents avec une aide de la part du maître d'arme ou des bénévoles de l'association.
- LES PARENTS NE SERONT ACCEPTES UNIQUEMENT POUR DEPOSER LEUR ENFANT A LA SALLE ET POUR LA RECUPERATION DE CEUX-CI, LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE. Pas de présence pendant les cours**

Entraînements et assauts

- LES ECHAUFFEMENTS ET LE TRAVAIL DES FONDAMENTAUX SERONT EFFECTUES OBLIGATOIREMENT AVEC UN MASQUE POUR LES ADHERENTS TOUT EN RESPECTANT LES DISTANCIATIONS SOCIALES.**
- Une distance de 2m sera appliquée dans la mesure du possible entre chaque licencié pendant la période d'échauffement.
- Nous limiterons l'accès à 10 personnes maximum dans la salle pour respecter la surface de 4m² par personne soit respecter, pour la salle Banon et un accès maximum de 20 personnes pour le gymnase du CFA.
- Lors des périodes de repos **le port du masque est obligatoire.**
- Un emplacement pour chaque tireur sera identifié pour le dépôt de leurs affaires, à la distance réglementaire les uns des autres.
- Lors des assauts, le port du masque n'est pas obligatoire, le corps à corps est **INTERDIT**.
- La poignée de mains à la fin des assauts est remplacée par le salut des armes.
- Le branchement aux appareils se fera après désinfection à la lingette des zones de contact et de même une désinfection sera faite à la fin du match.

Suivi des présences et des cas suspects.

- Un **REFERENT COVID** est nommé au sein de la structure, pour faire respecter les consignes.
- Un suivi des présences à chaque cours sera fait et conservé au minimum un mois.
- AUCUNE PERSONNE**, quel que soit son titre (tireurs, cadres, accompagnateur et toute autre personne bénévole) ne doit pénétrer sur les lieux d'entraînement, si elle :
 - PRESENTE DES SIGNES D'ATTEINTE DE COVID-19 DANS UN DELAI REMONTANT A 7 JOURS. LES PARENTS SONT INVITES A PRENDRE LA TEMPERATURE DE LEUR ENFANT AVANT LE DEPART POUR L'ENTRAINEMENT. (EN CAS DE FIEVRE, OU DE SYMPTOME CHEZ L'ADHERENT OU MEMBRE DU FOYER, CELUI-CI NE DOIT PAS PRENDRE PART A L'ENTRAINEMENT.**
 - A ETE EN CONTACT AVEC UNE PERSONNE TESTEE POSITIVE, SANS DEMONTRER L'ABSENCE DE CONTAMINATION POUR ELLE PAR UN TEST PCR DATANT DE MAXIMUM 72H**
- TOUS LES PARTICIPANTS** ayant des signes pouvant évoquer une infection à SARS-COVID-19, dans les **7 JOURS SUIVANT UN ENTRAINEMENT**, **doivent immédiatement prévenir le responsable du club, s'isoler et faire pratiquer un test de dépistage dans les plus brefs délais.**
- Nous invitons les personnes possédant un smartphone à télécharger l'application TousAntiCOVID.

Fait à Digne-les-Bains
Le 1^{er} décembre 2020



Le Président du Digne-Les-Bains Escrime
Benoit GUBERT